

L'importance de la forêt publique du Québec

Les forêts jouent un rôle essentiel dans le maintien de la qualité de notre vie. Omniprésentes dans le paysage québécois, elles assurent diverses fonctions essentielles tant sur les plans environnemental, culturel et social qu'économique.

Le territoire public du Québec

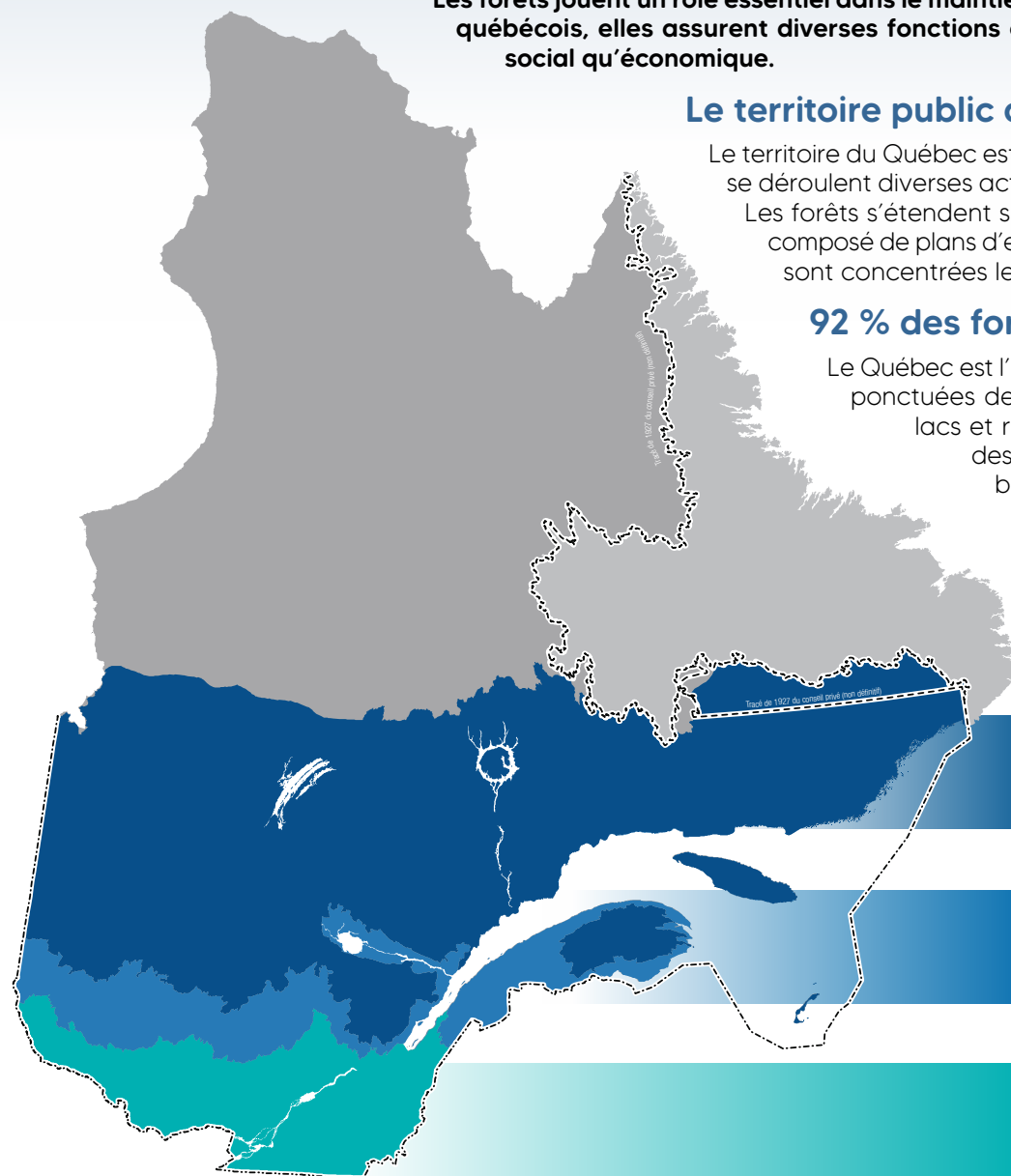
Le territoire du Québec est immense, couvrant 1,7 million de kilomètres carrés sur lesquels se déroulent diverses activités liées aux ressources naturelles, à la faune et au plein air.

Les forêts s'étendent sur plus de la moitié de ce territoire, le reste étant notamment composé de plans d'eau, de zones agricoles et de zones urbaines. Les zones habitées sont concentrées le long du fleuve Saint-Laurent, où vit 80 % de la population.

92 % des forêts sont publiques

Le Québec est l'un des six plus grands territoires forestiers du monde. Ses forêts, ponctuées de vallées et de montagnes, sont traversées par de nombreux lacs et rivières. La forêt couvre plus de 900 000 km², dont 92 % sont des forêts publiques. Celles-ci sont principalement situées en forêt boréale et en forêt mixte, tandis que c'est en forêt feuillue que l'on trouve la majorité des forêts privées.

Ce sont surtout les facteurs climatiques qui déterminent la distribution de la végétation sur le territoire québécois. En parcourant ces trois zones, la végétation change progressivement.



La plus grande étendue est la **forêt boréale**, composée d'épinette noire, de pin gris, de mélèze laricin, de sapin baumier, de peuplier faux-tremble et de bouleau blanc.



La **forêt mixte** est caractérisée par un mélange d'essences de feuillus et de conifères croissant au nord comme au sud. Dans cette grande diversité, notons plus particulièrement l'érable à sucre et le bouleau jaune ainsi que le sapin baumier et l'épinette blanche.



La **forêt feuillue** (aussi nommée forêt décidue) est située la plus au sud. Ses essences forestières les plus caractéristiques sont l'érable, le chêne, le bouleau, le pin, le thuya, la pruche, le frêne, le noyer et le caryer.

Qui gère la forêt publique?

Puisque la forêt est majoritairement de tenure publique, c'est donc dire qu'elle appartient au Québec; c'est le gouvernement qui en assure la gestion. En ce sens, il est responsable de l'encadrement de tout ce qui s'y passe. Il en définit les statuts territoriaux et les droits d'utilisation. Il a le mandat d'assurer son développement et sa pérennité. Son objectif est donc d'accroître et de diversifier de façon durable l'apport de la forêt à la société québécoise, tout en améliorant le niveau de vie et la croissance des communautés. Pour cela, il doit trouver un équilibre pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les divers utilisateurs dans un contexte de développement durable de ses ressources. Pour y arriver, il [consulte](#), [planifie](#), effectue de la recherche et des inventaires, et s'assure du suivi des droits et des obligations des utilisateurs.

Un modèle qui nous distingue

La forêt a une grande importance socioéconomique pour le Québec et ses régions, car elle assure prospérité et stabilité à des centaines de municipalités qui vivent et jouissent de la forêt.

Les utilisateurs sont très nombreux en forêt publique et les activités qui s'y pratiquent sont très diversifiées. Historiquement, et encore aujourd'hui, le territoire a été ouvert pour s'approvisionner en bois. Plusieurs dizaines de milliers de personnes travaillent dans le secteur forestier tandis que, pour d'autres, la forêt est un terrain de jeu pour la pratique de divers loisirs. Les forestiers ouvrent la voie, construisent les chemins forestiers et s'assurent du renouvellement continu de cette ressource. Cet accès au territoire bénéficie aux citoyens qui, de façon autonome ou en fréquentant notamment les pourvoiries, les zecs et les parcs, y exercent la chasse, la pêche, la trappe, la motoneige, le quad, la randonnée, le camping, le tourisme d'aventure, l'ornithologie, la cueillette de fruits sauvages ou de champignons. Tous ces usages doivent toutefois être exercés dans le respect des droits de chacun. Pour y arriver, un important exercice d'harmonisation entre les différents usages économiques et récréatifs du territoire

est réalisé. C'est d'ailleurs ce qui distingue le Québec du reste du monde, puisque, sur un même territoire, il est fréquent d'y concilier plus d'une vingtaine d'usages différents. Ainsi, tous ont accès à la forêt, à condition de respecter les règles protégeant l'environnement et les droits de chacun.

8 % de forêts privées

Les forêts privées québécoises couvrent près de 73 000 km², soit 8 % de l'ensemble des forêts du Québec. Principalement situées dans le sud de la province, elles bénéficient d'un climat plus doux et de sols fertiles, offrant de bonnes conditions de croissance et une plus grande diversité d'essences que dans les forêts nordiques. On compte plus de 162 000 propriétaires, dont environ 20 % cultivent leur forêt. Ils fournissent environ 20 % de l'approvisionnement en bois aux usines québécoises pour la fabrication de produits du bois. Le bois de chauffage, les produits de l'érable et la récolte de petits fruits sauvages et de champignons constituent également des activités importantes dans les forêts privées, tout comme la chasse, la pêche et les autres activités de plein air.

Le défi forestier de notre société

De nos jours, une partie de la population perçoit surtout la forêt publique comme un espace de loisirs et de détente. Pourtant, de la forêt à l'usine, la ressource forestière est aussi une source importante d'emplois durables pour de nombreux travailleurs dans les différentes régions du Québec, tout en contribuant à répondre aux besoins croissants de la population en matière de produits du bois.

Les activités économiques et récréatives liées à cette vaste étendue forestière profitent à l'ensemble des Québécois. Le défi consiste à en concilier les différents usages, notamment de permettre aux personnes qui en vivent de continuer à en tirer leurs revenus, à celles qui la fréquentent de conserver leur accès, tout cela dans le respect et la pérennité des écosystèmes. C'est ainsi que la forêt, continuera d'assurer la vitalité et le développement des régions du Québec.